

pas que l'honorable monsieur devrait, pour cela, abandonner aucune de ses théories protectionnistes ; mais s'il trouve que le système dans lequel il a eu tant de confiance a des difformités, des taches, des excroissances, il ne devrait pas, assurément, hésiter à faire l'application du couteau pour le perfectionner.

Son long séjour à Washington a dû lui montrer qu'un grand nombre de protectionnistes américains reconnaissent maintenant le fait que leur système de protection à outrance, au moins dans quelques-unes de ses parties, doit tomber, et qu'il faut, surtout, supprimer la protection, du moment qu'elle sert d'appui aux coalitions, ou combinaisons. L'honorable ministre ne peut avoir oublié ce que fit un grand homme d'Etat conservateur d'un autre pays et d'un autre temps. Cet homme d'Etat, qui avait été fortement en faveur de la protection, vit que les céréales étaient protégées au grand désavantage du peuple anglais : cet homme d'Etat se nommait sir Robert Peel. Il n'hésita pas à changer sa politique sur ce point, en admettant en franchise cet article alimentaire. De même, si l'honorable ministre des finances s'aperçoit que le peuple souffre ; que le prix des articles de première nécessité est tenu trop élevé par des coalitions, des ligues, des syndicats, il devrait supprimer tout droit sur ces articles. Si l'honorable monsieur adopte cette ligne de conduite, il rendra un grand service à son pays, et si les manufacturiers, dont les profits seraient diminués, se plaignaient de ce qu'il leur enlève la protection à laquelle ils prétendent avoir droit, il pourrait fort bien leur répondre : Eh bien, à la place de cette protection, je vais aider à vous ouvrir le marché situé au sud de nous, marché de 60 millions de consommateurs, où vous pourrez écouler vos produits. Si le ministre des finances adoptait cette ligne de conduite, qui serait si conforme aux intérêts du pays, je suis sûr qu'il serait l'objet de la reconnaissance du pays. Avec la permission de la Chambre je retirerai ma motion.

La motion est retirée.

#### ACCIDENTS SUR LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

M. WELDON (Saint-Jean) : Je propose—

Qu'un relevé soit donné des accidents arrivés sur les trains de l'Intercolonial par suite de collision, rails brisés, ou autrement, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1887 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1888, aussi des causes et dates respectives ; des noms de tous chefs de train, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destinés, suspendus de leurs fonctions, ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs ; du montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété ; du chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que du montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

M. POPE : Je ne m'oppose pas à l'adoption de la présente motion ; mais je dirai à l'honorable monsieur qu'il faudra beaucoup de temps pour préparer ces relevés.

La motion est adoptée.

#### MATÉRIEL ROULANT POUR LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

M. WELDON (Saint-Jean) : Je propose—

Qu'un relevé soit donné de la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1887, aussi de chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, aussi des noms des vendeurs et du coût de chaque espèce ; aussi du matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement.

M. POPE : Je ne m'oppose pas à cette proposition. L'honorable monsieur doit savoir, vu qu'il demeure à Saint-Jean, qu'il était très tard quand le gouvernement a su que le trafic océanique venait par cette voie, cette année, et bien que nous ayons passé des contrats considérables pour du matériel roulant, nous en avons acheté, sans contrat, pour faciliter le trafic. Autrement le matériel roulant nécessaire ne se trouverait pas sur le chemin.

La motion est adoptée.

M. EDGAR

#### LE STEAMER "NORTHERN LIGHT."

M. PERRY : Je demande—

Un état indiquant la date à laquelle le steamer *Northern Light* a commencé ses voyages entre l'Île du Prince-Édouard et Pictou, N.-E., le nombre de voyages faits, le nombre de voyageurs transportés, et la date de son dernier voyage jusqu'à date.

La question de traverser entre l'Île et la terre ferme a été si souvent discutée dans cette Chambre, qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter rien de plus pour démontrer que la manière de traverser les détroits a été très peu améliorée, si même elle l'a été, durant les vingt dernières années, ou depuis la confédération.

La motion est adoptée.

#### CONDITIONS STIPULÉES AVEC L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

M. PERRY : Je propose qu'une adresse soit votée pour obtenir—

Copie de toutes dépêches, télégrammes et correspondance (s'il en est) qui ont pu être échangés entre le gouvernement du Canada et celui de l'Île du Prince-Édouard relativement aux idées exprimées par lord Granville dans sa dépêche à lord Lansdowne en date du 30 mars 1886, au sujet de l'exécution par les autorités fédérales des conditions stipulées lors de l'entrée de l'Île du Prince-Édouard dans la Confédération, relativement aux communications continues et efficaces à établir au moyen de vapeurs entre l'Île et la terre ferme.

La motion est adoptée.

#### FEU ALEXANDER ROBERTSON, M.P.

Sir HECTOR LANGEVIN : Avant l'ajournement de la Chambre, je dois dire que l'honorable premier ministre aurait désiré pouvoir se trouver ici, ce soir, pour exprimer le profond regret que nous ressentons tous à l'occasion de la triste nouvelle de la mort d'un de nos collègues, l'honorable député de Hastings-Ouest. Bien que cet honorable monsieur parût aimer la retraite, nous avons tous pu, cependant, apprécier la bonté de son cœur et sa sincère amitié. Nous savons aussi qu'il porta toujours un grand intérêt aux affaires publiques, à l'avancement de sa propre province, et surtout au district qu'il représentait. Je ne fais, j'en suis sûr, qu'exprimer les sentiments des honorables membres des deux partis, quand je dis que nous regrettons tous profondément qu'il nous ait laissés dans un âge comparative-ment peu avancé, et nous nous souviendrons toujours non seulement de son amitié, mais aussi de sa ferme loyauté envers Sa Souveraine et son pays. Je propose que cette Chambre s'ajourne maintenant.

M. LAURIER : Je suis certain que de ce côté-ci de la Chambre, nous endossons tout ce qui vient d'être dit par l'honorable monsieur, au sujet de notre ci-devant collègue, M. Robertson. Pendant qu'il vivait au milieu de nous, sa santé, malheureusement pour lui et pour cette Chambre, ne lui permit jamais de prendre dans les débats et les délibérations de la Chambre la part saillante que ses facultés lui eussent permis de prendre sans cela. Bien que subissant ce désavantage, il occupa toujours, cependant, une position très respectable et très honorable dans cette Chambre, et je ne fais que lui rendre justice en disant qu'il n'eut aucun ennemi ; que ses adversaires se trouvaient également parmi ses amis. Ce qui était le cas, j'en suis sûr, non seulement ici, mais aussi où il résidait. Or, la mort d'un tel homme est toujours une perte pour son pays.

#### LE TRAITÉ DES PÊCHERIES.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'ai compris que l'honorable ministre des finances n'avait pas encore reçu les dépêches qu'il attendait de Washington. Je lui demanderai, dans le cas où elles arriveraient d'ici à quelques heures, si c'est son intention de les faire imprimer pour qu'elles soient distribuées lundi.